

Le serment d'un étudiant : (fin)

Autor(en): **Loudier, Sophronyme**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **18 (1880)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-185642>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lo premi et son buébo lo sédiâi. Lo menistrè recitâvè dai versets à ti clliâo que passâvont et quand Grigolet lo père passâ, lo ministrè, sein repeinsâ à la vesita que lâi avâi fête, rappoo à son bouébo, lâi recità, ein lâi bailleint lo pan : Souvenez-vous de vos promesses !

— Oh ! n'aussi pas poaire, monsu lo ministre, se repond, vo z'ein minéri on tsai tant que mè dou tsévax porront ronelliâ.

Un Genevois, d'un caractère fort gai et qui a toujours le mot pour rire, passait le Saint-Bernard, en juillet dernier, venant de la vallée d'Aoste. Comme il pleuvait à torrents, il dut rester une journée à l'Hospice et y coucher. Il y trouva une douzaine de jeunes filles, en course de montagne, sous la garde d'une vieille institutrice se donnant des airs de sainteté si exagérés, qu'on ne pouvait s'empêcher de douter de leur sincérité. Tout ce qui touchait au monde matériel semblait lui être à charge et lui inspirer la plus profonde pitié. Elle surveillait avec une rigoureuse sévérité toutes les paroles qui sortaient de la bouche de ses élèves, tous leurs regards et tous leurs gestes. Aussi ces pauvres filles vivaient-elles comme des automates, ne bougeant, ne respirant, ne parlant et ne se mouchant qu'avec la permission de leur duègne.

Notre voyageur se trouva pendant un certain temps seul avec cette jeune compagnie. L'institutrice se reposait dans la chambre à côté.

— Mesdemoiselles, leur dit-il gracieusement, que diriez-vous d'un jeu quelconque pour nous amuser un peu, puisque le temps est si mauvais ?...

Quelques-unes sourirent en signe d'assentiment, d'autres ouvrirent de grands yeux en pensant à leur maîtresse, qui leur avait expressément défendu de regarder les messieurs, jeunes ou vieux.

— Je vois, mesdemoiselles, que ma proposition vous cause quelque embarras, leur dit-il ; mais vous pouvez vous rassurer, car je suis père de famille.

La jeunesse se laisse facilement entraîner à l'attrait du plaisir. Un instant plus tard, le jeu du *Colin-Maillard* mettait tout le monde en liesse ; on riait, on courait, on sautait, et jamais les élèves du pensionnat D*** n'avaient ri d'aussi bon cœur.

Mais au moment où le sémillant essaim folâtrait avec le plus d'entrain, la vieille, qui s'était réveillée, ouvrit précipitamment la porte de la salle à manger et resta frappée de stupeur à la vue d'un homme folâtrant au milieu de ses élèves. Elle s'affaissa sur une chaise, tomba en syncope et ne revint à elle qu'après avoir respiré tous les flacons d'eau de Cologne du Saint-Bernard.

Néanmoins, les excuses et les explications pleines de tact du touriste genevois ne tardèrent pas à la persuader qu'elle pouvait tranquilliser sa conscience troublée et qu'il n'était point un sauvage, ni un séducteur. La paix se fit si bien entre tous, que le lendemain matin, lorsque le Genevois partit, elle le chargea même de lui consigner cette dépêche à la première station télégraphique :

*Monsieur B***, ministre, Vevey.
Temps affreux, rentrons demain, je m'ennuie.*

La dépêche fut consignée par notre ami de Genève au bureau télégraphique de Saint-Pierre. Mais comme elle ne coûtait que 75 centimes et qu'on lui en avait remis 80, il ne voulut pas mettre en poche ce petit excédant, heureux, du reste, de trouver là le prétexte d'une petite farce. Par acquit de conscience donc, il crut devoir employer ces 5 centimes utilement en ajoutant un mot à la dépêche, qui portait alors :

« M. B., ministre, Vevey. Temps affreux, rentrons demain soir, je m'ennuie *diablement*. »

Nous ignorons si la pauvre institutrice a survécu à une pareille épreuve. L. M.

Le serment d'un étudiant.

(Fin.)

— Après un instant de repos, le père appela de nouveau son fils.

— Avec cette clé, lui dit-il, ouvre mon secrétaire.

Etienne obéit.

— Prends le portefeuille que tu vois sous ces papiers, et donne-le moi.

Recevant l'objet des mains de son fils, M. Chambrey l'ouvrit, en tira cinq billets de banque de cent francs et les remettant à l'étudiant :

— Voilà tout ce que je possède, dit-il ; je conservais cette somme pour un cas d'absolue nécessité, mais, puisque tu as fait des dettes, il faut les payer.

— Oh ! torture !... s'écria Etienne.

— Demain, ta mère te remettra sa montre d'or et la mienne ; ta vendras les deux pour compléter les trois cents francs qu'il te faudra encore.

— Vendre vos bijoux ?... Oh ! non, je serais un lâche, tout plutôt qu'un tel sacrifice de votre part.

— Tu l'as dit, les dettes de jeu sont sacrées, fais donc comme je veux.

— Votre bonté m'écrase, comment reconnaitrais-je jamais tout ce que je vous dois !

— En devenant un homme de bien.

— Oh ! mon père, mon digne et vénérable père, je vous le jure ?...

Cette soirée de Noël s'acheva tristement sans doute, mais du moins la colère avait fui, la vengeance était morte, le pardon et l'amour remplissaient tous les cœurs.

Etienne Chambrey, continua mon ami Bersac, fut tout autre à partir de ce jour. Le lendemain il désintéressait ses créanciers et dans la même nuit quittait Paris. Résolu à mener une vie nouvelle, il avait obtenu de son père d'aller terminer ses études à Montpellier. — Deux années plus tard, il recevait son titre de docteur et venait se finer à X...

Pour fêter son retour dans sa famille, celle-ci invita plusieurs amis à partager un repas donné en son honneur. Ses deux sœurs, mariées avantageusement dans les environs, se trouvaient naturellement de la partie ainsi que leurs maris ; Mme Chambrey, heureuse et fière, embrassait son fils avec effusion ; l'excellent juge de paix, moins expansif, mais tout aussi joyeux que sa femme, regardait complaisamment Etienne, tout en veillant aux derniers apprêts du festin.

Ai-je besoin de le dire, le dîner fut charmant ; chacun chanta les louanges du fils dévoué, du travailleur infatigable et du lauréat. Etienne, embarrassé de tous ces compliments, remerciait ; mais à mesure qu'ils se traduisaient, on voyait son visage, d'impassible qu'il était alors, prendre un air de tristesse inexplicable.

Au dessert, un des convives se leva, en tenant son verre plein à la main :

— Je porte un toast, dit-il, au docteur Chambrey, au modèle des fils et des frères, je bois à l'habile praticien qui sera

l'honneur de la Faculté, ainsi que l'ont dit publiquement ses examinateurs, il y a huit jours à peine ; je bois au futur bienfaiteur de nos populations rurales !

Les applaudissements éclatèrent de toutes parts ; tout le monde se leva ; les verres s'entrechoquèrent et leur tintement argentin se mêlant au bruit des voix, formait la plus délicieuse des musiques.

— Comment, s'écria tout à coup M. Chambrey en regardant son fils, tu trinques avec de l'eau ?

— Oui, mon père, répondit doucement le jeune docteur.

— De l'eau ? répétèrent les conviés surpris.

— Voyez plutôt :

Le verre d'Etienne était effectivement rempli de l'incolore liqueur.

— Il n'a point goûté au vin pendant le dîner, s'écria sa sœur aînée, je l'ai remarqué.

Tous les yeux braqués sur Etienne semblaient demander une explication.

— Que voyez-vous là d'extraordinaire, répartit en souriant le héros de la fête, j'aime cette boisson, préférablement à toute autre, est-il défendu d'en user ?

— Ta, ta, ta, l'eau ne vaut pas le bon vin ; d'ailleurs on ne trinque pas avec de l'eau.

Etienne, reprit M. Chambrey, jette le contenu de ton verre et goûte-moi ce Saint-Emilion.

— Impossible, mon père.

— Impossible, répéta le juge de paix visiblement intrigué ?

— J'ai fait le serment de ne plus boire de vin.

— Tu veux rire ?

— Je parle sérieusement.

— Comment, tu ne bois maintenant que de l'eau ?

— Oui.

— Depuis quand ?

— Il y aura trois ans le soir de Noël prochain.

M. Chambrey poussa un profond soupir, étouffé aussitôt ; s'élançant vers son fils, il le pressa tendrement dans ses bras, ne trouvant que ces seuls mots pour exprimer ce qu'il ressentait : Oh ! mon cher enfant !... quoi, tu y songes encore !...

— Père, j'y songerai toujours !

La plupart des invités regardaient cette scène tout intime sans la comprendre ; ceux qui avaient gardé le souvenir de la date rappelée, rendaient intérieurement grâce à Dieu, d'avoir changé les peines en joies, le mal en bien.

Le dîner s'acheva comme il avait commencé, c'est-à-dire au milieu de l'allégresse générale ; de l'incident, il n'en fut plus question.

Tu sais, maintenant, ajouta le percepteur des contributions directes, pourquoi le plus sympathique convive de notre réveillon, comme tu l'appelles, ne boit que de l'eau. Pour finir, un mot encore ; il est bien entendu que tu garderas, jusqu'à la mort très éloignée de mon bon docteur, cette histoire secrète, après lui, je te rends ta liberté.

— C'est dit.

Il y a huit jours, Henri Bersac m'envoyait la dépêche suivante :

« Un malheur : Etienne Chambrey vient de mourir d'une angine laryngée, gagnée au chevet d'un malade. — Désolation générale. »

Dégagé de ma promesse, j'ai pensé que cet épisode de la vie d'un homme estimé et regretté de tout un pays, serait lu avec intérêt, et, comme le jour de Noël a exercé une influence si grande sur sa destinée, le lecteur trouvera très naturel que j'aie présenté mon récit sous la forme d'un conte de Noël.

SOPHRONYME LOUDIER.

La cravate. — Il n'y a rien de tel pour faire des découvertes comme d'être guidé dans ses recherches par un intérêt personnel. C'est ainsi qu'ayant attrapé un mal de gorge ces jours derniers, nous nous sommes préoccupé de savoir quelle était la source dont on avait tiré le nom de chacun des objets que l'on se met autour du cou :

Le *foulard* ne nous a pas arrêté longtemps. On le nomme ainsi parce que c'est un morceau de soie qu'on *foule* dans la main ou dans la poche ; le cache-nez s'appelle ainsi parce qu'on y cache son nez ; mais nous avons été plus longtemps à chercher d'où pouvait venir l'expression de *cravate*.

Jusqu'au règne de Louis XIII, la cravate était inconnue en France, on portait la fraise ou le col de dentelles. La fraise vous *engonçait* terriblement, et le col de dentelles vous exposait aux bronchites.

Or, à cette époque, les Croates entrèrent pour la première fois au service de la France.

Les nouveaux soldats furent bientôt à la mode et on avait remarqué dans leur uniforme un certain ajustement d'un tissu commun pour les soldats, de fine mousseline ou de soie pour les officiers, dont les bouts, après avoir fait le tour du cou, revenaient se nouer gracieusement sur la poitrine. Cette pièce d'habillement fut vite imitée et prit le nom de *cravate*, qui passa par corruption au régiment de cavalerie qui l'avait mise à la mode. Le nom de cravate fut également donné à l'écharpe brodée dont on orne la hampe des drapeaux. Ce régiment s'appela le *Royal-Croate* ou *Royal-Cravate*. Le mot cravate n'est donc autre chose que la corruption du mot croate, et c'est des habitants d'Agram que nous vient l'usage si répandu des rubans multicolores autour du cou.

Au printemps dernier, le secrétaire municipal de la commune de *** envoyait la lettre suivante à l'un de ses combourgeois pour lui donner connaissance d'une décision de la Municipalité :

« Le corps que j'écris vous a mis à l'amende dans son rassemblement d'aujourd'hui avec 8 poules qui ont passé sur le grand Jaques et que notre police a vus qu'elles mangeaient de l'herbe sur les côtes au syndic. »

Le mot de la précédente charade est *prénom*. — La prime est échue à Mlle Julie Vittel, à Rolle.

Logogriphe.

Sur six pieds je me tiens ; si tu les décomposes,
Tu trouveras de l'or, de la soie et des roses.

Prime : Un calendrier illustré.

Théâtre. — Demain, la **Belle Hélène**, opéra-bouffe en 3 actes, costumes neufs et chœurs. — *La Commode de Victorine*, vaudeville en un acte. — On commencera à 7 ¹/₂ h.

L. MONNET.

En vente au Bureau de notre journal :
CAUSERIES DU CONTEUR VAUDOIS
III^e série.

Prix : 2 francs. — Remise à MM. les libraires.

LAUSANNE. — IMP. HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY.